



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 30 septembre 2019

AC 300 de l'école

18 h 30 à 21h30

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Olivier Duciaume-Bertrand	Enseignant
2-	Serge Gagnon	Enseignant
3-	Janie Tremblay	Enseignante
4-	Charles Tremblay-Routhier	Enseignante
6-	Monia Desrosiers	Employée de soutien
7-	Myriam Abraham	Parent
8-	Josée Desjardins	Parent
9-	Stéphane Hubert	Parent
10-	René Laprise	Parent, président
11-	Chantale Lamoureux	Parent
12 -	Josée Robert	Parent
13 -	Zoé Ouellet	Élève (4 ^e)
14 -	Noura Elmawazini	Élève (5 ^e)

Sont absents :

15-	Marc-André Duguay	Enseignant
16-	Audrey Demars-Vandenberghe	Parent
17-	Sylvie de la Chevrotière	Personnel Professionnel
18-	Vacant	Représentante de la communauté

Sont également présents à la table du conseil :

	M. Pierre Ménard	Directeur
	M. Gilbert Couture	Commissaire
	M. Serge Lafortune	Commissaire

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance : 18 h 37

1- **Présence et quorum**

Monsieur Pierre Ménard, directeur, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.
Ouverture de la séance à 18 h 37

2-

Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire

046 - CÉ
20190930-
01

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Ménard, directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Chantale Lamoureux, et appuyé par Mme Josée Desjardins il est résolu à l'unanimité à 18h41 :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 30 septembre 2019;

DE DISPENSER le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2019 ;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2019 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu ;

□ En n'y apportant aucune correction.

3-

Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Josée Robert, appuyée par madame Chantale Lamoureux, il est résolu à l'unanimité à 18h44:

DE DISPENSER le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire ;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2019 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

- En y apportant la correction de certaines coquilles.

4-

Suivis au procès-verbal

M. Ménard : Les travaux auraient commencé à l'école secondaire Mont-Bleu cette semaine. Pour mettre à jour notre liste des travaux en cours, nous devrions recevoir les laboratoires de science cette semaine. Le traiteur est désormais en opération et il offre des dîners et des déjeuners conformes à ce que nous avons à Mont-Bleu. Les travaux dans les locaux de musique ont été complétés (crochets et rideaux). Il nous reste encore un groupe qui dépasse la limite de 25. Pour la démarche d'élaboration du plan d'action du projet éducatif 2019-2020, le comité de pilotage a travaillé pendant le mois de septembre pour être capable de procéder aux orientations adoptées par le personnel.

Mme Lamoureux : Vous nous aviez parlé de tenir une activité d'accueil pour la rentrée ?

Motion de félicitations pour les professionnels, direction et corps professoral pour l'activité de la rentrée.

M. Ménard : J'en profite pour souligner aussi le travail de l'équipe-école pour l'organisation d'une activité lors de la 3^e période lors de la grève parlementaire du 27 septembre, un enjeu très important pour eux. Nous voulions sensibiliser les adultes qui ont le pouvoir de changer les choses et les élèves l'ont fait de façon magistrale. Félicitations particulières pour M. Labelle, Mme. Cochrane et M. Prud'homme qui ont permis cette activité.

M. Tremblay-Routhier : Je tiens à féliciter M. Ménard pour l'initiative de faire quelque chose à l'école, non pas en réaction, mais en amont de ces élèves qui ont voulu exercer leur devoir de citoyen.

M. Gagnon : Et je tiens à souligner que les élèves sont revenus à l'école lors de la 4^e période..

5-

Correspondance

- ✓ Aucune correspondance

6-

Mots des commissaire

M. Lafortune : Les travaux de l'école 036 prennent beaucoup de temps lors des travaux du conseil. Lors du dernier conseil, les commissaires ont pris l'initiative de tenir une proposition pour tenir une liste pour la planification globale des travaux. Nous avons aussi reçu des bonnes nouvelles au niveau du taux de passation et il m'était important de souligner le travail des équipes-écoles à ce sujet.

Mme Lamoureux : Demain soir, il y a la consultation pour la création des bassins de l'école 040

Mme Desjardins : Il y avait deux travaux prévus avant la tornade, la réfection et le débarcadère. Est-ce que ces travaux sont toujours prévus ?

M. Ménard : Oui, ces travaux sont toujours prévus.

7-

Travaux du conseil

a) Élection à la présidence

M. Pierre Ménard procède à la description du rôle de la présidence et de la vice-présidence.

PRÉAMBULE :

046 - CÉ
20190930-02

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la *loi sur l'instruction publique (LIP)* stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Stéphane Hubert, et appuyé par madame Josée Desjardins il est résolu à l'unanimité à 19h03 :

DE CHOISIR Monsieur René Laprise comme président(e) du conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2019-2020 ;

DE MANDATER le directeur de l'école, monsieur Pierre Ménard pour qu'il informe la commission scolaire du nom du nouveau président du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2019-2020.

b) Élection à la vice-présidence

PRÉAMBULE :

046 - CÉ
20190930-
03



CONSIDÉRANT que l'article 56 de la *loi sur l'instruction publique (LIP)* stipule que le conseil d'établissement doit choisir son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Josée Desjardins, et appuyé par monsieur Stéphane Hubert il est résolu à l'unanimité à 19h04:

DE CHOISIR madame Chantale Lamoureux comme vice-président(e) du conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2019-2020;

DE MANDATER le directeur de l'école, monsieur Pierre Ménard pour qu'il informe la commission scolaire du nom du nouveau président du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2019-2020.

c) Secrétariat

046 - CÉ
20190930-04

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu doit consigner dans un registre de ses délibérations;

CONSIDÉRANT que le travail de secrétariat exige du temps après chacune des rencontres;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Pierre Ménard, appuyé de madame Chantale Lamoureux il est résolu à l'unanimité à 19h05:

D'APPROUVER que monsieur Pierre Ménard procède à l'embauche de Monsieur Charles Tremblay-Routhier à titre de secrétaire pour le Conseil d'établissement.

D'APPROUVER que Monsieur Charles Tremblay-Routhier soit rémunéré à raison de 50\$ par rencontre incluant la prise de notes et la rédaction du procès-verbal.

D'APPROUVER que ces frais soient imputés au budget de fonctionnement du conseil d'établissement.

d) Calendrier de travail du conseil d'établissement

046 - CÉ
20190930-05

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de *la Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres et comités de travail du conseil des commissaires permettant ainsi à ces derniers de venir nous rencontrer;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

CONSIDÉRANT que ce calendrier comprend que les séances ordinaires publiques;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Pierre Ménard et appuyé par madame Josée Desjardins il est résolu à l'unanimité à 19h12:

D'ADOPTER pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2019-2020, tel que proposé par monsieur Pierre Ménard, directeur, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante en modifiant la date du 20 octobre 2019 pour le 28 octobre 2019;

DE MANDATER Monsieur Pierre Ménard, directeur, pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du Conseil d'établissement 2019-2020 de l'école secondaire Mont-Bleu soit préparée. Que ce calendrier soit affiché sur le site Web de l'école et envoyé à la commission scolaire.

e) Modifier les règles de Régie interne du conseil l'établissement

046 - CÉ
20190930-06

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu doit établir ses règles de *Régie interne*;

CONSIDÉRANT que dans cette révision, les membres du Conseil d'établissement ont tenu compte des recommandations de changements faites par monsieur Pierre Ménard, directeur;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Monia Desrosiers et appuyée par madame Chantale Lamoureux il est résolu à l'unanimité à 19h16 :

D'ABROGER les règles de *Régie interne* du conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

D'ÉTABLIR les nouvelles règles de *Régie interne* du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu qui s'appliqueront à partir du 30 septembre 2019, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER Monsieur Pierre Ménard, directeur, pour qu'une copie bien présentée des règles de *Régie interne* du Conseil d'établissement soit préparée. Cette copie actualisée devra être remise rapidement à tous les membres du Conseil 2019-2020.

f) Dénonciation d'intérêts :

Monsieur Pierre Ménard présente le document sur les « dénonciations d'intérêts ».

g) Budget de fonctionnement

Monsieur René Laprise présente le montant prévu de 750 \$ déjà prévu dans le budget-école, ce qui inclut gardiennage et secrétariat.

6 h) Campagne de financement - Activités éducatives, sportives et culturelles, voyage, finissants

046 - CÉ
20190930-07

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au Conseil d'établissement de l'école Mont-Bleu, le pouvoir, au nom de la Commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

CONSIDÉRANT que les participants au projet proposent que les campagnes de financement organisées aient comme objectif de permettre de diminuer les frais liés à la participation à l'activités éducatives, sportives, culturelles, de voyage et de finissants;

CONSIDÉRANT que l'école souscrit à cet objectif;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Josée Desjardins appuyée de monsieur Stéphane Hubert il est résolu à l'unanimité à 19h27:

D'ADOPTER le document pour le financement des projets pédagogiques particuliers et activités facultatives.

i) Éducation à la sexualité

M. Ménard : Je ferai référence à plusieurs documents qui vous ont été acheminés, le tableau synthèse et la feuille de désistement. Pour vous un bref préambule, vous savez que depuis l'année dernière, il est prescrit dans le régime pédagogique que nous devons faire de l'éducation à la sexualité de la première année du primaire à la dernière du secondaire. Les contenus sont prescriptifs et c'est le gouvernement qui achemine cette information. Nous avons fait office d'école-pilote dans ce projet et nos enseignants, M. Vanhooren et Mme Couture ont pu développer un programme qui a été très bien reçu par l'équipe-école. Nous avons l'obligation de vous présenter les contenus qui seront présentés de la 1^{ère} année à la 5^e année du secondaire. Ces thèmes sont enseignés par des enseignants ou des intervenants externes. *M. Ménard présente le tableau synthèse.* Ces sujets peuvent être controversés et le gouvernement a offert une procédure d'exemption pour son enfant. *M. Ménard présente la procédure.*

M Hubert : Comment ces contenus sont divisés pour les classes spécialisées ?

Mme Tremblay : Mme Couture a développé le programme et vu que nous avons les élèves jusqu'à 21 ans, elle a étendu les contenus pour s'assurer que tout cela est vu sur plus longtemps.

Mme Abraham : Pourquoi toute cette démarche pour exempter ?

M. Ménard : Le gouvernement a mis en place ce système-là, car il a décidé que ces programmes étaient prescriptifs, au même titre que les cours de français et de science, et qu'il fallait que ça soit justifié comme demande.

M. Lafortune : Combien de demandes ont-elles été faites et combien ont été acceptées ?

M Ménard : Nous en avons eu beaucoup moins que les autres écoles, nous parlons à Mont-Bleu de 2 ou 3 demandes. Une lettre sera transmise aux parents pour en informer les parents qui voudraient procéder à une demande d'exemption.

Mme Lamoureux : Serait-ce possible d'expliquer la terminologie d'ITSS à quelque part dans la lettre ?

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que les contenus en éducation à la sexualité sont obligatoires du début du primaire à la fin du secondaire en vertu de l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) ;

CONSIDÉRANT que la direction et le personnel de l'école, notamment les enseignants en vertu de l'article 89 de la LIP, planifiant l'éducation à la sexualité ;

CONSIDÉRANT que la direction a présenté le contenu de cette planification aux membres du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement a la responsabilité d'approuver annuellement la planification proposée par la direction de l'école avant le début de la mise en œuvre des contenues ;

046 - CÉ
20190930-08



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Stéphane Hubert et appuyée par madame Josée Desjardins il est résolu à l'unanimité à 19h48

D'APPROUVER la planification telle que proposé par M. Pierre Ménard, directeur, de mandater la direction à présenter un bilan de la mise en œuvre du contenu en éducation à la sexualité à la dernière séance au conseil le 24 aout 2020.

6 j) Plan d'action 2019-2020

Ce point fut discuté dans les suivis au procès-verbal.

6 k) Sorties et activités

PRÉAMBULE

046-CÉ
20190930-09

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par monsieur Pierre Ménard, directeur ;

CONSIDÉRANT que la proposition de monsieur Pierre Ménard, directeur, a été élaborée avec la participation des membres du personnel conformément à l'article 87;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Chantale Lamoureux et appuyée par madame Myriam Abraham il est résolu à l'unanimité à 20h04 :

D'APPROUVER la programmation des activités proposée par monsieur Pierre Ménard, directeur.

7

Les rapports et mots des représentants

7 a) Mot du président

Aucun rapport déposé

7 b) Mot de la représentante des élèves

Aucun rapport déposé.

7 c) Mot de la représentante au comité EHDA

Mme. Lamoureux : La première rencontre était supposée être le 21 octobre, mais se sera les élections et sera donc déplacée.

7 d) Mot du représentant au comité de parents

M. Laprise : Le premier comité de parents se déroulera le 15 octobre.

7 e) Mot des représentantes de la communauté

Aucun représentant de la communauté.

7 f) Rapport du directeur

M. Ménard : Je veux souligner que la rentrée s'est somme toute assez bien déroulée. Nous avons eu quelques difficultés liées au manque d'espace (nombre d'élèves dans les classes de musique). Nous avons eu un nombre accru d'inscriptions tardives. Malgré tout, le climat est très bon, de beaucoup meilleur que celui de l'année dernière. Nous avons eu des difficultés de recrutement au niveau des enseignants. Cela a créé beaucoup d'instabilité auprès des élèves nécessitant le plus de stabilité de l'école. Nous sommes en train de trouver des solutions, nous nous sommes assis pour en discuter, une nouvelle psychoéducatrice est présente à l'école pour les aider, mais aussi pour tous les élèves de l'école. Nous devons réviser notre plan de lutte (VIR) que je vous présenterai au prochain CÉ. Nous avons aussi le dossier de la grille-matière qui sera à notre agenda. Par exemple, le

8- Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle

9-

Levée de la séance

046 - CÉ
20181022-
12

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Stéphane Hubert appuyée par madame Chantale Lamoureux il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 20h32

Adopté le

Monsieur Raul Paredes, président

Monsieur Pierre Ménard, directeur

Date

ANNEXE I



Formulaire 3
Retourner copie électronique au
Service du secrétariat général
service.ssgc@cspo.qc.ca

RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

École / Centre : __École secondaire Mont-Bleu (046) __

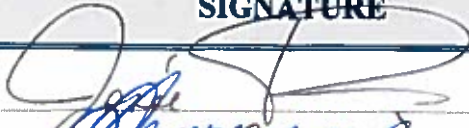

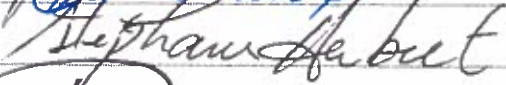
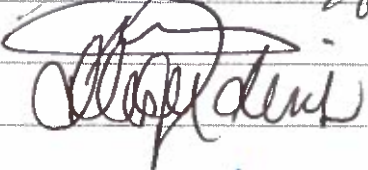
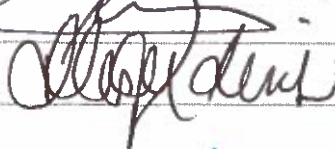








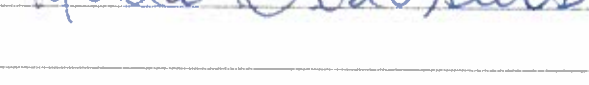
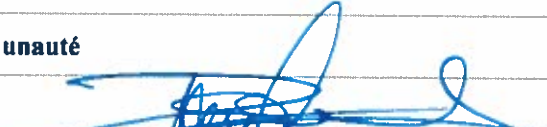
Calendrier 2019-2020

Date de l'assemblée générale annuelle : 09 septembre 2019

Date	Lieu (Local)	Heure
Lundi le 28 octobre 2019	AC 300	18 h 30
Lundi le 25 novembre 2019	AC 300	18 h 30
Lundi le 16 décembre 2019	AC 300	18 h 30
Lundi le 24 février 2020	AC 300	18 h 30
Lundi le 30 mars 2020	AC 300	18 h 30
Lundi le 20 avril 2020	AC 300	18 h 30
Lundi le 25 mai 2020	AC 300	18 h 30
Lundi le 8 juin 2020	AC 300	18 h 30
Lundi le 24 août 2020	AC 300	18 h 30

FEUILLE DE PRÉSENCE 2019-2020

Conseil d'établissement du lundi 30 septembre 2019

NOM	STATUT	SIGNATURE
ROBERT, Josée	parent	
LAMOUREUX, Chantale	parent	
HUBERT, Stéphane	parent	
ABRAHAM, Myriam	parent	
DESJARDINS, Josée	parent	
VANDENGERGHE-D., Audrey	parent	
LAPRISE, René	parent	
DUCIAUME-BERTRAND, Olivier	enseignant	
ROUTHIER-T., Charles	enseignante	
GAGNON, Serge	enseignante	
TREMBLAY, Janie	enseignante	
DUGUAY, Marc-André	enseignant	
BOURASSE, Zoé	élève	Zoé Ouellet
ELMAWAZINI, Noura	élève	Noura Elmawazini
DESROSIERS, Monia	soutien	
DE LA CHEVROTIÈRE, Sylvie	professionnel	
	membre de la communauté	
	membre de la communauté	
MÉNARD, Pierre	Directeur	

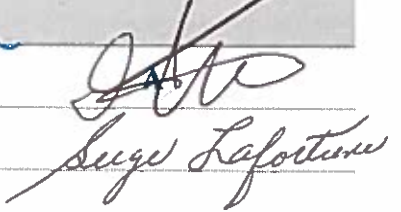
INVITES

COUTURE ALBERT

COMMISSAIRE

LAFOURNOIS, Serge

COMMISSAIRE



AUTRES PERSONNES PRESENTES :